



DÉLIBÉRATION N° 176/2025/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 24 OCTOBRE 2025 A 09H00
AU SIÈGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT VALIDATION DE L'OPERATION « TRAVAUX PREPARATIFS A L'INSTALLATION D'OMBRIERES PHOTOVOLTAÏQUES » ET DE SON PLAN DE FINANCEMENT

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Procurations : 9

Nombre de Conseillers Présents : 27
Date de convocation : 07 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi vingt quatre octobre à neuf heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, 4 Esplanade de la Cité d'Affaires, sous la Présidence de Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Monique AZER – Serge BAFEAU - Dominique BERTONI — Daniel CASTOR – Jean-Philippe CHAMBRIER - Kenny CHEN-TUNG – Albanie CIPPE – Xavier CLERVAUX - Liser CLIFFORD – Yahya DAOUDI – Corine DIMANCHE - Thierry ELIBOX - FAUBERT Christian — – Serge FELIX - GOVINDIN Nestor - – Farah GRISET-KHAN – Elaine JEAN – Roland LOE-MIE – Claude PLENET – Stéphanie PREVOT- BOULARD – ROBINSON Anne-Michèle – Corine SIGER - Rolande SILEBER – Serge SMOCK – Eliodore TORVIC – Sandra TROCHIMARA – Patricia VICTOR –

PROCURATIONS : ADELSON Gilles donne procuration à Monique AZER – Pascal BRIQUET donne procuration à Xavier CLERVAUX – Patrick LECANTE donne procuration à Claude PLENET – Sandrine JACQUES donne procuration à Serge SMOCK – Yolande MILZINK-CINCINAT donne procuration à Stéphanie PREVOT BOULARD - Phong LY donne procuration à Anne-Michèle ROBINSON – Seedna DELAR donne procuration à Daniel CASTOR – Claire CHINON donne procuration Dominique BERTONI - Hélène SERVIUS donne procuration à Thierry ELIBOX -

ÉTAIENT ABSENTS : Julner BELIZAIRE – BIDIOU CEPEPRIKA Ruth – CALUMEY Louis MIKE – COLIN Nadine – DUBOUILLE Michel – EPAILLY Eugène – GASPARD Teed – Chester LEONCE – MANCEE Mikaël – NAISSO Tineffa – PAUL Hélène –Axel RINO – Ruth BIDIOU-CEPRIKA

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Anne Michèle ROBINSON

36 POUR	Monique AZER – Serge BAFAU - Dominique BERTONI – Daniel CASTOR – Jean-Philippe CHAMBRIER - Kenny CHEN-TUNG – Albanie CIPPE – Xavier CLERVAUX - Liser CLIFFORD – Yahya DAOUDI – Corine DIMANCHE - Thierry ELIBOX - FAUBERT Christian -Serge FELIX - GOVINDIN Nestor - – Farah GRISET-KHAN – Elaine JEAN – Roland LOE-MIE – Claude PLENET – Stéphanie PREVOT- BOULARD – ROBINSON Anne-Michèle – Corine SIGER - Rolande SILEBER – Serge SMOCK – Eliodore TORVIC – Sandra TROCHIMARA – Patricia VICTOR – ADELSON Gilles donne procuration à Monique AZER – Pascal BRIQUET donne procuration à Xavier CLERVAUX – Patrick LECANTE donne procuration à Claude PLENET – Sandrine JACQUES donne procuration à Serge SMOCK – Yolande MILZINK-CINCINAT donne procuration à Stéphanie PREVOT BOULARD Phong LY donne procuration à Anne-Michèle ROBINSON – Seedna DELAR donne procuration à Daniel CASTOR – Claire CHINON donne procuration Dominique BERTONI - Hélène SERVIUS donne procuration à Thierry ELIBOX -
0 CONTRE	
0 ABSTENTION	

Le Conseil Communautaire,

Vu les articles L5214-16, L2224-8 et L2224-10 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. ;

Vu l'Arrêté Préfectoral modificatif N°1 n° 316/2D/1B du 21 février 2005 portant extension des compétences ;

Vu l'Arrêté Préfectoral modificatif N° 3179/2D/1B du 5 décembre 2007 portant définition de l'intérêt communautaire de la communauté de communes du centre littoral ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 312/2D/1B du 18 février 2008 portant transfert de la compétence des déchets ménagers à la communauté de communes du centre littoral ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 1001/ SG/2D/1B du 18 mai 2009 portant transfert de la compétence réalisation et gestion d'une fourrière animale ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 436-1/SG/2D/1B du 18 mars 2011 portant transfert de compétences, en vue de la création ultérieure d'une Communauté d'Agglomération ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2060/SG-2D-1B/2013 du 19 novembre 2013 relatif aux modalités financières définitive accompagnant le transfert de la compétence « transport scolaire » du Conseil général de la Guyane à la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 154-CBC-20 du 29 juillet 2020 portant approbation des compétences transférées et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral ;

Vu la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Vu la délibération N° 89/2024/CACL du 13 juin 2024 portant approbation du plan de financement pour l'installation de 2 ombrières photovoltaïques et de 40 bornes de recharge pour véhicules électriques (IRVE) sur le parking de la CACL ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et Fiscalité réunie en séance le lundi 20 octobre 2025 ;

Vu l'avis favorable du Bureau du mercredi 22 octobre 2025 ;

Considérant l'intérêt de favoriser les économies d'énergie sur les sites appartenant à la CACL ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1^{ER}

De prendre acte du **Rapport N° 176/2025/CACL** relatif à la validation de l'opération « Travaux préparatifs à installation d'ombrières photovoltaïques » et de son plan de financement.

ARTICLE 2

D'approuver l'opération « Travaux préparatifs à installation d'ombrières photovoltaïques ».

ARTICLE 3

D'approuver le montant de l'opération de 625 000 € et son plan de financement comme suit :

Financier	Poste de dépense	Taux de financement	Montant
DETR	Travaux préparatifs à l'installation d'ombrières photovoltaïques	80%	500 000 €
CACL	Travaux l'installation d'ombrières photovoltaïques et maîtrise d'œuvre	20%	125 000 €
TOTAL		100%	625 000 €

ARTICLE 4

D'autoriser le Président à engager les études et les travaux liés à cette opération, dans le respect du Code de la Commande Publique et à en attribuer l'exécution, conformément à la réglementation s'y rapportant.

ARTICLE 5

D'autoriser le Président à solliciter les différents partenaires institutionnels, pour le financement de cette opération et à procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes.

ARTICLE 6

D'autoriser le Président à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schoelcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le vendredi 24 octobre 2025

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK